

# INFORMATIONS D.F.C.I.

## LA PREVENTION DES INCENDIES DE FORET PRIORITE AUX PROFESSIONNELS

par C. Salvignol

Directeur du Centre de Formation Professionnelle aux Travaux Forestiers de la Bastide des Jourdans

**L**es Français doivent être tenus informés toute l'année des mesures pratiques engagées en faveur de la lutte contre les feux de forêts et de la prévention de ces incendies. Il s'agit d'une action à long terme de sensibilisation permanente.

Si l'ensemble de la population est concernée, il y en a une partie qui l'est encore plus : celle là même qui réalise les travaux en forêt ou à ses abords, comme les ouvriers, entrepreneurs ou exploitants forestiers, les ouvriers de l'équipement, de la S.N.C.F. et les exploitants agricoles.



En effet, les statistiques montrent qu'un certain nombre de sinistres est la résultante directe d'actions inconsidérées, incontrôlées ou accidentelles, dont les personnels cités plus haut sont à l'origine.

Il convient de s'interroger sur ce risque et de tenter d'y trouver des remèdes.

Il faut enfin réduire ce risque. Les quelques idées ou suggestions suivantes doivent permettre de réduire considérablement le nombre et l'importance des feux de forêts déclenchés par toute personne travaillant en forêt ou à ses abords immédiats.

- 1** La prévention des incendies de forêt, priorité aux professionnels
- 4** Préparation de la campagne feux de forêts 1987
- 5** Des espèces mieux adaptées pour la forêt méditerranéenne
- 6** Lu pour vous
- 8** Livres

### «INFORMATIONS DFCI»

Documentation Forêt Méditerranéenne et Incendie - CEMAGREF - B.P. 31  
13612 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01

**Périodicité :** Trimestrielle

**Personne morale :** Entente Interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie.

**Rédactrice en chef :** Margaret TONDELIER

**Comité de rédaction :** Daniel ALEXANDRIAN, Raymond SCHIANO

**Imprimeur :** Imprimerie "La Mandragore"  
36 Bd Giraud 13014 MARSEILLE

Suite page 2

N°8 AVRIL 1987

## **LA FORET NECESSITE DES PERSONNELS QUALIFIES**

La forêt méditerranéenne est trop souvent le théâtre d'opérations réalisées par des personnes non qualifiées pour exécuter les tâches qui leur sont confiées.

Le métier de forestier est parmi les activités à plus haut risques en matière d'accidents. Il fait appel à des moyens matériels de haute technicité et excessivement coûteux. Il nécessite des connaissances en sylviculture, en technologie, en organisation du travail. L'organisation rationnelle du tra-

Et après un accident de ce genre, comment éteindre le feu naissant ?

- Les moyens de communication radio ont-ils été prévus pour avertir les secours ?
- Existe-t-il des extincteurs à proximité immédiate pour une intervention sans délai ?
- Les ouvriers connaissent-ils le mode d'emploi de ces extincteurs ?
- Un plan d'organisation des secours a-t-il été défini par le chef de chantier ?
- Les ouvriers sont-ils entraînés à réagir avec sang-froid à travers des exercices régulièrement effectués ?

Ces quelques interrogations mettent en évidence une règle simple : toute intervention en forêt devrait avoir pour préalable la formation des individus concernés.

Une initiation suffisamment longue et bien conduite peut suffire pour d'autres catégories de personnels comme les ouvriers de l'équipement qui nettoient "les bords de route", les ouvriers de la S.N.C.F. autour des voies ferrées à travers la forêt, les exploitants agricoles qui pratiquent l'écobuage... Une action dirigée à l'intention de ces différentes catégories serait profitable au regard de la prévention des incendies de forêt.

Il faut impérativement sensibiliser toute personne travaillant en forêt aux risques majeurs dont l'activité peut être la conséquence.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la mise en place d'équipes de professionnels qualifiés est une préoccupation de longue date.

- *Le Centre Forestier de Formation Professionnelle de La Bastide des Jourdans*, forme les personnels techniques et d'encadrement dont la forêt a besoin.

Le centre assure également l'initiation des ouvriers agricoles, des personnels de l'équipement, des élèves de l'enseignement agricole dans le domaine des travaux à caractère forestier. Les formateurs peuvent intervenir directement sur les lieux habituels de travail des ouvriers pour mieux cerner les besoins.



vail contribue à baisser les coûts de réalisation des chantiers et, par conséquent, favorise la pleine réalisation des travaux. Les critères ne manquent pas pour justifier un apprentissage sérieux avant d'exercer cette profession.

Cet apprentissage suppose, notamment, l'acquisition des règles de sécurité en matière de prévention des incendies et de lutte contre ces derniers. Les causes accidentelles d'incendie sont multiples et nécessitent d'être connues pour être évitées, voire éliminées :

- Une tronçonneuse peut prendre feu facilement après un plein de carburant débordant...
- Un moteur de tracteur qui chauffe anormalement peut communiquer le feu à l'engin puis...à la forêt...
- Un tuyau d'échappement qui craque des étincelles....

• *La Bourse Interprofessionnelle de Travaux Forestiers de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

Cet organisme dont le rôle est de faire connaître l'ensemble des travaux à effectuer en forêt à ses adhérents s'est composé de professionnels qualifiés sélectionnés pour leur expérience et leur capacité à conduire des travaux dans les meilleures conditions.

La Bourse de Travaux Forestiers dont les activités ont débuté il y a seulement quelques mois a pour ambition de favoriser la réalisation de tous les travaux par des professionnels qualifiés.

Trop de travaux forestiers, comme le débroussaillage, ne trouvent pas preneurs et restent ineffectués, ce qui aggrave les risques d'incendies, ou à défaut sont réalisés de façon clandestine par des pseudo-profession-

nels qui pratiquent "le travail au noir". Le travail clandestin n'offre aucune garantie au regard de la qualité des prestations et de la sécurité. Il fausse les prix, désorganise les marchés et l'activité. Le travail "au noir" aggrave notamment le risque d'accident car il est pratiqué par des individus dont l'absence de qualification et d'expé-

rience ne laisse aucun doute sur la mauvaise qualité du résultat. Ce fléau s'est tellement répandu que les organisations professionnelles ont entamé une lutte sans merci qui vient renforcer la nouvelle réglementation décrétée en août 1986 pour définir les conditions d'installation des entrepreneurs et des exploitants agricoles.



## LA FORET DOIT ETRE ACCESSIBLE

Les organismes gestionnaires de la forêt arrêtent les programmes de travaux et de coupes. Les offres sont ensuite portées à la connaissance des professionnels qui établissent leurs prix à partir de quantités de critères. Parmi ceux-là, figure l'accessibilité des chantiers qui doit permettre la pénétration facile et rapide des équipes d'ouvriers ainsi que l'enlèvement des produits par des camions.

Il faut bien admettre qu'en dépit des améliorations apportées en la matière ces dernières années, trop de chantiers ne trouvent pas d'acquéreurs en raison de l'inexistence d'un réseau de pistes forestières adapté aux exigences des moyens professionnels modernes. Ce même réseau qui favoriserait la

réalisation des travaux permettrait également une meilleure accessibilité des moyens de lutte contre l'incendie en cas de nécessité.

Par ailleurs, certaines pistes interdites au public ne sont notamment accessibles que sur délivrance d'une autorisation de l'administration préfectorale compétente, moyennant dépôt d'une demande instruite dans un délai de 4 à 5 jours. Des facilités pourraient peut-être être accordées au seul public de professionnels pour leur permettre un accès plus aisé de ces chemins qui les conduisent à leur lieu de travail. Ainsi on aboutirait à la pleine réalisation des programmes de travail dont une des finalités est souvent la prévention des incendies.

Formation ou initiation des intervenants en forêt, lutte contre le travail clandestin, pleine réalisation des chantiers, développement d'un réseau de pistes forestières adaptées aux contraintes des professionnels, sont quelques exemples d'action intéressant seulement l'activité des professionnels. De ces objectifs la prévention des incendies et la sauvegarde du patrimoine forestier ne sont pas absentes. En effet, la prévention ne peut être une fin en soi. Par contre, elle peut résulter de mesures qui auraient pour effet supplémentaire de développer l'emploi dans un espace professionnel merveilleux : la forêt.

## Du nouveau dans la formation à la lutte contre les feux de forêts

La formation à la lutte contre les feux de forêts va pouvoir être faite sous la forme d'une unité de valeur. Elle comprendra :

- l'initiation à la lutte
- le certificat de lutte
- le brevet national supérieur de spécialisation en matière de lutte contre les feux de forêts

L'acquisition de l'unité de valeur nécessitera l'obtention successive de différents niveaux. Cette unité de valeur pourra être suivie par les Personnels des Services et Corps de Sapeurs-Pompiers militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, des Unités d'Instruction de Sécurité Civile et les autres personnels participant à la défense du patrimoine forestier ou qui rentrent dans la composition des renforts nationaux.

Seul le CIFSC (Centre Interrégional de Formation de Sécurité Civile), de Valabre est habilité à dispenser le brevet et le brevet national supérieur de spécialisation en matière de lutte contre les feux de forêts.

*Extrait de la circulaire n°86.363 du Ministère de l'Intérieur (9.12.86)*

## BIBLIOGRAPHIE

- Le gouvernement adopte un plan contre les incendies de forêts.- In Bulletin d'Information du Ministère de l'Agriculture, 1986, n°1170, pp.15.-18
- Préparation de la campagne feux de forêts 1987 - Circulaire du Ministère de l'Intérieur, n°86.6381.
- Une politique particulière d'aménagement des forêts de la région méditerranéenne.- In Forêts de France n°300, pp. 2-6

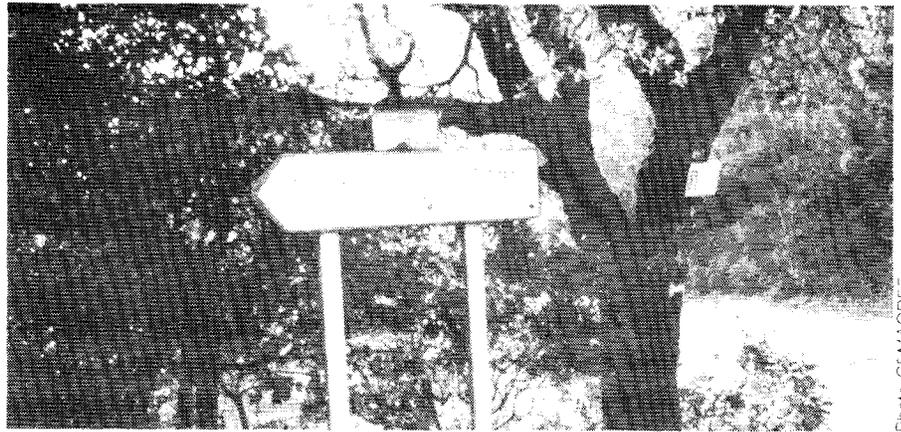


Photo: CEMAGREF

# PREPARATION DE LA CAMPAGNE FEUX DE FORETS 1987

Schématiquement, le dispositif arrêté par le Comité interministériel se caractérise par un accroissement de 50 % des moyens consacrés à la prévention et à la lutte, et une répression plus sévère à l'égard des responsables d'incendie.

### AUGMENTATION DE LA PREVENTION

- augmentation des patrouilles de guet armé terrestre et du guet armé aérien,
- augmentation des détachements d'intervention préventifs des sapeurs-pompiers en période de haut risque,
- création de 300 km de pistes DFCl et 50 points d'eau,
- accroissement des actions de sensibilisation du public.

### AUGMENTATION DES MOYENS DE LUTTE

- achat de 3 avions Trackers et d'un avion d'observation.
- De nouveaux appareils dont le Fokker 27 et des hélicoptères bombardiers d'eau lourds seront expérimentés en condition opérationnelle cet été.
- accroissement des effectifs des deux UISC (Unité d'Instruction de la Sécurité Civile),
  - réalisation d'une étude sur la modernisation des moyens de transmission

### RENFORCEMENT DU COMMANDEMENT AU NIVEAU REGIONAL ET DEPARTEMENTAL

- L'autorité du Préfet des Bouches-du-Rhône, pour répartir l'ensemble des moyens aériens et terrestres contre les feux de forêts dans les quinze départements du Sud-est, sera renforcée. Il sera assisté d'un Haut fonctionnaire qui aura pour mission la coordination des actions de prévention et de lutte contre les incendies de forêt.
- L'ensemble des moyens de lutte communaux et départementaux sera placé sous l'autorité unique du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

### RENFORCEMENT DES SANCTIONS PENALES

pour les auteurs d'incendies et pour les personnes qui n'auront pas effectué le débroussaillage autour de leurs habitations. En outre, il est demandé aux compagnies d'assurances de participer plus activement à la prévention des incendies en introduisant des clauses dans leur contrat qui réduiront l'indemnisation des sinistrés qui n'auront pas respecté les lois sur le débroussaillage et en effectuant des actions d'information pour sensibiliser le public à la nécessité de débroussailler autour des maisons.

#### **Conservatoire de la forêt méditerranéenne**

*Ce n'est pas un nouvel organisme comme pourrait le suggérer le terme, mais une ligne budgétaire de 100 MF pour 1987 ouverte au Ministère de l'Agriculture pour financer les **actions de prévention** : équipements DFCl (points d'eau, pistes), surveillance, sensibilisation et information du public.*

*La coordination de ce conservatoire a été confiée au Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il sera assisté par le **Conseil d'Orientation de la Forêt Méditerranéenne** puis sera composé d'élus, de socio-professionnels et d'associations. Le texte régissant sa composition définitive n'est pas encore paru. Le Conseil aura pour mission de proposer et d'évaluer les actions engagées au titre de la prévention et de la lutte et devra établir chaque année un rapport public.*

# DES ESPECES MIEUX ADAPTEES POUR LA FORET MEDITERRANEENNE DE DEMAIN

De par ses caractéristiques intrinsèques, climat sec pendant plusieurs mois de l'année, végétation très inflammable, relief accidenté, présence du mistral, la forêt méditerranéenne brûle bien. De nombreux spécialistes affirment même que le feu fait partie de l'écosystème méditerranéen. Cependant, s'il faut se résoudre à subir ce fléau périodiquement, il serait nécessaire d'en minimiser les dégâts, en superficie par une intervention rapide sur les feux naissants, et sur les arbres eux-mêmes, en plantant des espèces moins inflammables ou/et dont la structure en peuplement permettra une bonne couverture du sol. Cela empêchera la broussaille sous-jacente de pousser et de fournir ainsi un combustible abondant ; l'action de celui-ci sur la couverture végétale étant d'autant moins profonde que le feu passe rapidement.

La station forestière de Bormes-les-Mimosas (Var) de l'**Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.)** effectue des recherches en ce sens. Depuis les années 1970, 200 hectares de dispositifs expérimentaux ont été installés sur la façade méditerranéenne française afin de déterminer les espèces les mieux adaptées aux sols et climats de notre région, mais aussi celles qui en peuplements, couvriront bien le sol rapidement, afin de s'auto-défendre contre les feux courants.

Des conclusions définitives de ces expériences ne peuvent être encore dégagées en raison de la lenteur de la croissance des arbres ; cependant on a tout de même quelques idées



Sapins

précises sur la question.

En voici quelques exemples :

- **les cèdres** : pour les sols calcaires les provenances françaises du Mont-Ventoux du Luberon et de Riasses (Aude) peuvent constituer de bonnes sources de graines ; si le sol est argileux, on lui préférera les provenances turques du Cèdre du Liban.

- **les sapins** : les meilleures espèces pour les zones les plus basses et les moins arrosées sont fournies par le Nord du Péloponnèse (Abiès cephalonica) pour les zones les plus arrosées, ce sera le sapin de Turquie (Abiès Bornmulleriana).

**Le cyprès méditerranéen** ou - toujours vert - présente une grande variabilité de formes. Il existe des types à longues branches horizontales, couvrant bien le sol. L'espèce est intéressante car résistante au feu. Ainsi, c'est parmi ces types à port étale que seront sélectionnés les meilleurs individus. Ils constitueront la base

sur laquelle il sera effectué une sélection permettant dans les 5 années à venir l'installation de vergers à graines améliorées donnant des cyprès horizontaux à branches longues et, de surcroît, résistant au chancre cortical (travaux réalisés par la Station de Pathologie Végétale de l'INRA d'Antibes).

Ces recherches sont faites en collaboration étroite avec l'Office National des Forêts qui a accepté l'installation des dispositifs expérimentaux de l'INRA sur des terrains domaniaux, y assurant ainsi la pérennité. Il permet d'autre part de tester en vraie grandeur les résultats obtenus par la création de peuplements avec les provenances intéressantes isolées.

Ces recherches conduiront à une plus grande diversité d'espèces adaptées à chaque terrain, évitant au reboiseur les inconvénients de la monoculture, et lui donneront plus de chance de réussite dans ses plantations.



Cèdres



## Les alpinistes du feu

Ephraïm Schmidt  
in Grands reportages, 1987, n°67, pp. 30-41

"L'Amérique fait tout en grand. Les incendies de forêt en Californie peuvent durer plusieurs semaines. Chaque année, de mai à novembre, le climat merveilleusement tiède transforme ce paradis en enfer. Des pompiers entraînés comme des marines sont lâchés en parachute depuis des avions ou en rappel d'hélicoptères, dans des zones cernées par les flammes - casqués et habillés comme des cosmonautes, les alpinistes du feu combattent le brasier pied à pied..."

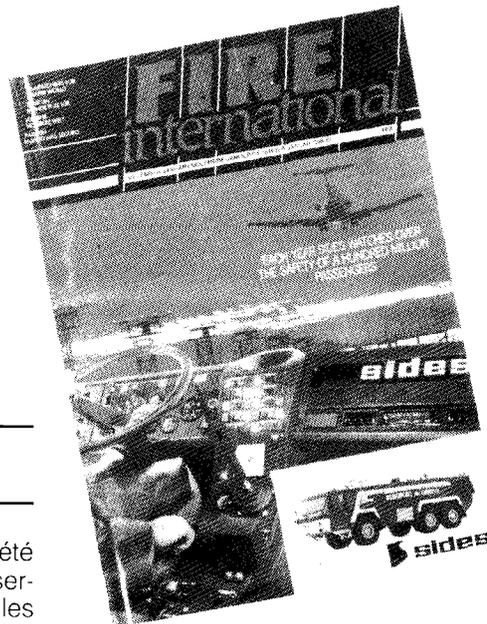
Des pompiers peu classiques, et de belles photos...

## Comment réduire le "stress du sapeur pompier"

in Fire international  
Déc. 86 - Janv. 87, n°102, pp. 24-25

De nouvelles techniques ont été récemment mises au point par le service du feu (USA) pour minimiser les conséquences à long terme de certains traumatismes psychologiques subis par les sapeurs pompiers dans l'exercice de leur fonction. Ex. : collègue sapeur pompier ou enfant mort lors d'un feu, tentative de sauvetage lorsque l'accès aux victimes est malaisé, cas où le sauveteur connaît les victimes...

Ces événements sont presque universellement traumatisants : ils sont définis comme des incidents critiques. Les hommes exposés à un ou plusieurs incidents critiques ressentent une réaction normale et inévitable appelée "tension d'incident critique" (TIC) dont les symptômes sont : torpeur, repli sur soi, le fait de revivre l'événement en images, cauchemars, sentiment de culpabilité, etc... Les incidents critiques laissent fréquemment des traces ; les sapeurs pompiers



ayant vécu ces situations ne sont plus efficaces au travail ou du moins font davantage d'erreurs, ou sont mal à l'aise dans les situations analogues à celles qui a provoqué le traumatisme du départ.

On sait à présent que ces souffrances sont inutiles et qu'il est possible de prévenir les répercussions à long terme de ces incidents par une formation psychologique de base dans laquelle le sapeur pompier est informé sur les symptômes du TIC, afin d'y faire face après un incident critique. Les corps américains des sapeurs pompiers ont constaté que ces préparations psychologiques sont rentables lorsque l'alternative consiste à former un sapeur capable de prendre la relève d'un collègue démissionnaire après un incident critique.

Pour plus de renseignements, écrire à :  
Lawrence H. BERGMANN ; PI.D. et  
Timothy R. QUEEN  
Counselling and Readjustment  
Services  
914 Richland Street - Suite A.102  
Columbia, South Canadia, 29201 -  
U.S.A.

## Canadair présente un nouvel avion amphibie à turbo-propulseur

in Fire International  
Déc. 86 - Janv. 87, n°102, p.87

Ce nouvel appareil : le CL 215 T permettra de combattre les incendies de tous types : feux de forêts, d'hydrocarbure et même des feux urbains. "De grandes commandes de vol assurent une manœuvrabilité exceptionnelle à vitesse faible et dans les endroits resserrés". Le cycle éco-page, vol jusqu'à l'incendie, largage de l'eau peut être répété jusqu'à une durée de cinq heures sans qu'il soit nécessaire de refaire le plein. Les premières livraisons de ce nouveau modèle devraient se faire à partir d'avril 1989. Dommage que l'article ne mentionne pas le prix.

## Extinction des grands feux de forêts par des chutes de pluies produites artificiellement

Ce texte est extrait, traduit et résumé de "Forest fires and their control" par E. ARTSYBASHEV (voir rubrique livres du même numéro)

Dans certaines régions forestières très denses du Nord de la Sibérie, et de l'Est du pays, de grands feux peuvent, en période sèche, dévaster des millions d'hectares ; les moyens même très importants mis en œuvre sont souvent impuissants du fait de la grande taille de ces feux, qui peuvent durer plusieurs semaines, pour ne cesser que faute de combustible ou grâce aux pluies.

Une méthode a donc été mise au point, consistant à provoquer artificiellement des pluies à partir de certains nuages : cumulus, lorsqu'ils sont présents (processus ordinaire : les cristaux de glace de la partie supérieure froide du nuage s'alourdissent, descendent dans la partie plus chaude, fondent et se transforment en pluie).

Certaines journées très chaudes, on peut voir se former, au-dessus de zones forestières, de gros cumulus dans lesquels se développent toutes les conditions nécessaires pour la formation de pluie, mais sans atteindre le point critique. Dans ces conditions, un léger stimulus suffit à déclencher le processus.

Le principe de cette méthode consiste donc à introduire des réactifs spéciaux dans la partie supérieure froide du cumulus, pour provoquer une augmentation rapide de la cristallisation, laquelle déclenche la formation de gouttes (cf. figure). Ces réactifs peuvent être des particules très fines de iodure d'argent ou de plomb ( $\text{AgI}$  ou  $\text{PbI}_2$ ), du sulfure de cuivre ( $\text{CuS}$ ) ou bien de la glace sèche.

La glace sèche nécessite des containers de stockage spéciaux, et doit être envoyée dans le nuage lorsque l'avion passe au-dessus. Le sulfure de cuivre peut être envoyé lors du passage au travers du nuage.

Les réactifs les plus utilisés (et les moins chers) sont le iodure d'argent et surtout de plomb. Ils sont envoyés dans le nuage à l'aide de charges explosives spéciales tirées avec un pistolet de détresse de 26 mm, lorsque l'avion s'approche du nuage. Une quinzaine de grammes peuvent ainsi être dispersées sur 90 mm environ ; les essais ont montré que cette quantité (7 à 14 gr.) suffisait pour un nuage de 10  $\text{Km}^3$ . Introduit dans la partie très froide du nuage, 1 g. de réactif peut générer des

millions de particules de glace, qui sont autant de centres de condensation.

On choisit de préférence des cumulus de type congestus se dirigeant vers le feu ; on peut déterminer cette direction par le mouvement de l'ombre du nuage au sol, ou bien par télédétection.

Cette pluie artificielle peut commencer, pour un nuage bien développé, 10 à 12 mn après l'introduction du réactif, atteindre son maximum au bout de 20 à 40 mn et durer en moyenne 50 à 70 mn. L'étendue de la zone arrosée dépend de l'épaisseur du nuage, de sa largeur à la base et de sa vitesse de dérive ; en Sibérie de l'Est, les zones arrosées font 3 à

30 km de longueur pour 2 à 6 km de largeur.

Bien qu'en théorie, il y ait environ 1 g d'eau par  $\text{m}^3$  de nuage, on peut s'attendre à plusieurs fois (jusqu'à 4 fois plus) cette quantité de pluie, car le cumulus peut attirer à lui l'humidité ambiante de l'atmosphère.

L'expérience a montré que pour augmenter les probabilités de pluie sur un feu, il vaut mieux "saler" plusieurs nuages dans une zone en fer à cheval autour du feu. Le critère le plus important reste l'épaisseur verticale du nuage, c'est-à-dire la différence entre ses limites supérieure et inférieure. Les autres conditions étant les

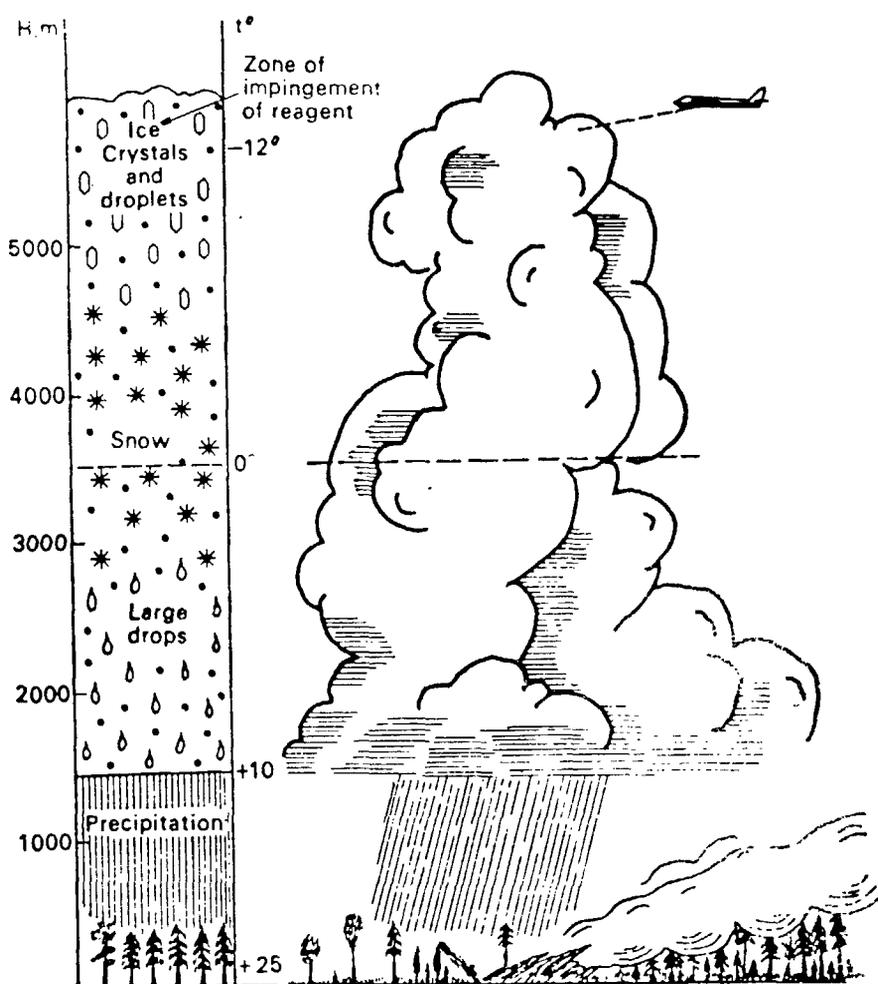


Diagramme de formation de pluie après introduction de réactifs spéciaux dans le nuage.

mêmes, la probabilité de pluie augmente en proportion directe avec l'épaisseur du nuage.

Les avions utilisés sont des bi-moteurs (LI-2 et IL-14) équipés du matériel nécessaire pour le vol à haute altitude : un orifice spécial est aménagé dans le fuselage pour le tir des cartouches, et 2 spécialistes sont embarqués en plus de l'équipage. Pour quantifier au mieux la méthode, les données météo sur la "ressource en nuages" ont été rassemblées en tableaux indiquant les saisons, mois et situations les

plus favorables statistiquement. L'auteur consacre également plusieurs paragraphes à l'influence du relief et à ses conséquences climatiques sur la probabilité de formation de cumulus "exploitables".

Comme les pluies artificielles ne réussissent pas toujours complètement, surtout en cas de feux de sol (tourbe), l'auteur fait enfin mention d'un équipement aérien infrarouge complémentaire (canadien) destiné à la surveillance et la détection des foyers résiduels ou des feux couvants.



## Forest fires and their control (la maîtrise des feux de forêts)

ARTSYBASHEV (E.S.)  
Rotterdam : Balkema, Russian Translation séries,  
1986, 160 pages

Les soviétiques sont familiers du phénomène incendie de forêts. Leur forêt de 2 milliards d'hectares est essentiellement composée d'essences résineuses d'où la fréquence des feux.

Comme en Europe, un pourcentage important de la superficie brûlée est dû aux grands feux affectant des régions peu peuplées aux formations forestières denses. Ils peuvent dégénérer en de véritables conflagrations portant sur des milliers, parfois des millions d'hectares, et pouvant durer plusieurs semaines.

L'auteur est directeur de l'Institut de Recherches Forestières de Leningrad.

Son ouvrage présente tout d'abord, les données scientifiques des feux de forêts (combustion du bois, caractéristiques des combustibles forestiers, les facteurs de risque) et débouche ainsi sur une classification des feux.

Les techniques de détection et de lutte sont différentes selon le type et l'accessibilité de la forêt concernée.

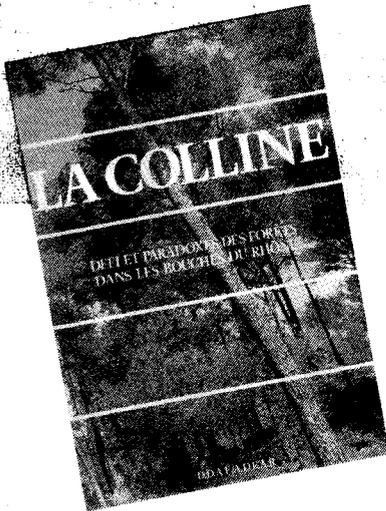
Globalement, on distingue deux types de zones :

- une première zone comprenant des espaces peu peuplés où les forêts sont denses, d'accès difficile. La détection des feux y est faite par moyen aérien, et la lutte caractérisée par l'utilisation de pompiers parachutistes ou d'équipes treuillées par hélicoptère.

- une seconde zone où la détection se fait par un réseau de surveillance fixe : vigies et détection automatique et la lutte essentiellement par moyens terrestres.

Dans les deux cas, la lutte est l'affaire de professionnel très spécialisés et bien entraînés relevant d'un commandement centralisé.

Une technique particulière peut être mentionnée ici. Un chapitre traite en détail de l'extinction des grands feux par déclenchement de pluies artificielles ; l'ouvrage est en anglais. Pour les non anglophones que le sujet intéresse, nous tenons à leur disposition un article de J. de MONTGOLFIER sur l'organisation de la défense des forêts contre l'incendie en U.R.S.S. (1980).



## La Colline : défi et paradoxe des forêts dans les Bouches-du-Rhône

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt ; Atelier Départemental d'Etudes d'Aménagement Rural - Marseille, 1986, 149 pages

En Provence, la "Colline" c'est beaucoup plus "qu'une petite élévation de terrain en forme arrondie". Le terme traduit plus une ambiance qu'il ne décrit un relief ou une végétation. Il désigne en fait "toutes les hauteurs où se développe une végétation naturelle et spontanée. On y trouve donc des roches, des falaises de la banco (pelouse sèche), des landes, des garrigues, des bois, des pinèdes, des forêts", dans lesquelles l'homme est toujours présent. C'est pourquoi les auteurs se sont attachés à mieux faire connaître ce milieu, en analysant ses deux composantes essentielles :

- la végétation, en élaborant une carte

phyto-forestière au 1/125000<sup>e</sup> portant sur l'ensemble du département ;

- la fréquentation humaine, en réalisant une série d'enquêtes sociologiques. Ce deuxième point est particulièrement intéressant pour les lecteurs d'Informations DFCI. Il est courant d'entendre dire que l'accroissement du public en forêt multiplie les risques d'incendie, que les pistes forestières doivent être fermées pour cette même raison. En fait, la "Colline" nous apprend que la forêt est fréquentée, essentiellement, par un public d'initiés. "En Basse-Provence littorale, plus encore que dans d'autres régions, la forêt est fréquentée de manière régulière par une petite minorité. Assimilable à un bien culturel fortement investi socialement, elle est pratiquée par des couches sociales relativement homogènes qui non seulement possèdent le ou les "codes" mais surtout font partie de réseaux et de filières qui en autorisent l'accès."

Cette minorité connaît bien la forêt et l'on peut se demander si elle peut être à l'origine d'autant d'actes d'imprudance que cela est parfois suggéré.

Par ailleurs, la création d'équipements de loisirs dans les forêts péri-urbaines ne modifient guère le risque d'incendie, dans la mesure où les gens qui fréquentent ces zones de détente, s'en éloignent très peu, et ne pénètrent pas profondément en forêt. Autant d'idées reçues que la lecture de "Colline" pourra relativiser en se faisant une idée plus précise des usagers de la forêt. En annexe, un extrait de la carte phyto-forestière et un calendrier rappelant les périodes autorisées d'emploi du feu dans les Bouches-du-Rhône.

**Pour recevoir ce bulletin régulièrement, veuillez détacher et renvoyer ce papillon\***

NOM .....

ADRESSE .....

Remarques et suggestions .....

Autres personnes auxquelles ce bulletin peut être adressé : .....



DOCUMENTATION FORET MEDITERRANENNE & INCENDIE - CEMAOREF - B.P. 31 - 13612 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01- Tél. 42.28.93.10